



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume 7 (1)  
ISSN:1987-071X e-ISSN 1987-1023  
Received, 13 August 2024  
Accepted, 2 February 2025  
Published, 24 February 2025  
<https://www.revue-rasp.org>

*To cite : Zinzina & Bawa (2025). Crimes rituels justifiés par le dogme religio-spirituel : facteurs psychosociaux, profil psychologique du criminel et réponse pénale adaptée. Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, 7(1), 1-19. <https://doi.org/10.4314/rasp.v7i1.1>*

---

## Research

### **Crimes rituels justifiés par le dogme religio-spirituel : facteurs psychosociaux, profil psychologique du criminel et réponse pénale adaptée**

**Safiou Malnéré Zinzina<sup>1</sup> ; Ibn Habib Bawa<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> École doctorale : Lettres et Humanités (ED 730-LH) / Psychologie Clinique et de la Santé / Département de Psychologie Appliquée / Université de Lomé

<sup>2</sup> Psychologie de l'Éducation et du développement / Département de Psychologie Appliquée / Université de Lomé

Correspondance : courriel [zinzinasafiou@gmail.com](mailto:zinzinasafiou@gmail.com); Tél : (+228) 90836559/ +1 (819) 580 0428

#### **Résumé**

Le crime rituel, en tant que phénomène complexe inscrit au croisement des dimensions religieuses, sociales et psychologiques, suscite un intérêt grandissant au sein de la communauté académique et de la société. En effet, le terme lui-même évoque des pratiques mystiques, souvent associées à des croyances religio-spirituelles, engendrant des actes qui transcendent les frontières conventionnelles du comportement criminel. L'étude approfondie de cette thématique revêt une pertinence particulière, car elle offre une fenêtre unique pour comprendre les dynamiques culturelles, les influences psychosociales et les profils psychologiques qui sous-tendent ces actes déviants. Les crimes rituels, souvent justifiés par des dogmes religio-spirituels, représentent une facette sombre et énigmatique de la nature humaine. Cet article se concentre sur le crime rituel justifié par le dogme-religio-spirituel, en mettant l'accent sur trois aspects principaux : les facteurs psychosociaux, le profil psychologique des criminels impliqués et les réponses pénales appropriées.

**Mots clés** : crime rituel, dogme religio-spirituel, facteurs psychosociaux, profil psychologique et réponse pénale.

#### **Abstract**

Ritual crime, as a complex phenomenon at the crossroads of religious, social and psychological dimensions, is attracting growing interest in the academic community and in society at large. The term itself evokes mysterious practices, often associated with religio-spiritual beliefs, resulting in acts that transcend the conventional boundaries of criminal behavior. The in-depth study of this theme is of particular relevance, as it offers a unique window onto the cultural dynamics, psycho-social influences and psychological profiles underlying these deviant acts. Ritual crimes, often justified by religio-spiritual dogmas, represent a dark and enigmatic facet of human nature. This article focuses on ritual crime justified by religio-spiritual dogma, emphasizing three main aspects: psycho-social factors, the psychological profile of the criminals involved and appropriate penal responses.

**Keywords**: ritual crime, religio-spiritual dogma, psychosocial factors, psychological profile and penal response

## 1. Introduction

La réalité des crimes rituels justifiés par le dogme religio-spirituel se dévoile comme une énigme complexe. Le phénomène du crime rituel en Afrique est complexe et nécessite une compréhension approfondie de ses origines, de ses dynamiques sociales et de ses implications. Ce phénomène complexe et multifacette demeure un sujet d'étude crucial englobant des pratiques traditionnelles (Labouret, 1941), des croyances ancestrales (Danjou, 1902), et des manifestations contemporaines (Masungh-Ma-Ntchandi, 2022). Ces crimes rituels, allant de cérémonies inoffensives à des actes criminels graves, ont suscité un vif intérêt académique et soulevé des questions éthiques, socioculturelles et juridiques au sein des sociétés africaines.

En effet, ancrées dans une histoire riche et diversifiée, les pratiques rituelles en Afrique sont souvent intimement liées aux systèmes de croyances locaux, aux traditions religieuses et aux rites de passage (Collignon *et al.*, 1983). Cependant, certaines manifestations de ces rituels ont évolué vers des actes criminels (Picard, 2016, p. 260-266 ; Soudan et Pauron, 2014), notamment des enlèvements, des meurtres, et des mutilations avec prélèvement de certains organes du corps (Mary, 2018), générant ainsi des débats intenses sur la frontière entre la tradition et la transgression.

## Problématique

Les racines du crime rituel en Afrique remontent à des pratiques traditionnelles, spirituelles et religieuses (Adler, 1998 ; Mary, 2018). À cet effet, le crime rituel est parfois lié à des dynamiques sociales et économiques, notamment la pauvreté, la marginalisation sociale et l'absence d'accès à l'éducation (Baeké, 1986 ; Ebang Ondo, 2010 ; Fall, 2018).

Par ailleurs, dans certains cas, des individus souvent vulnérables peuvent être ciblés en raison de la croyance que leur sacrifice apportera la prospérité ou la protection (Ebang Ondo, 2010 ; Fall, 2018 ; Janicka, 2012 ; Mary, 2018 ; Masungh-Ma-Ntchandi, 2022 ; Missié, 2011 ; Robert, 1977 ; Rodler, 2012).

Malgré son implication dans des pratiques culturelles et religieuses diverses, le phénomène du crime rituel est intrinsèquement lié à la personnalité du criminel. Il s'agit alors d'explorer les interconnexions entre ces deux aspects, en examinant comment la psychologie individuelle, les facteurs socioculturels et les croyances religieuses peuvent converger pour donner naissance à des actes criminels rituels (Devereux *et al.*, 1983).

Ainsi, cela nous permet d'aborder une origine du crime rituel liée à la jonction de la culture et la psychologie individuelle du fait que les crimes rituels, souvent ancrés dans des traditions séculaires, sont le produit de dynamiques socioculturelles complexes. La psychologie individuelle des criminels impliqués dans de tels actes doit être examinée dans le contexte de ces origines culturelles (Autès, 1971 ; Devereux *et al.*, 1983 ; Marc, 1972 ; Soriano, 1972). Comme suggérer, dans la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1977), le comportement criminel peut être appris au travers d'observations et d'imitations au sein de la société. Ainsi, les individus peuvent être conditionnés à participer à des crimes rituels par le biais de normes culturelles et de croyances transmises au fil des générations (Devereux *et al.*, 1983). À ce titre, il est alors pertinent d'axer la recherche sous l'angle d'une analyse de la personnalité des criminels impliqués dans des crimes rituels selon l'approche de Leyton (1986) et de Devereux *et al.*, (1983) concernant l'identification du rôle de la société et de la culture dans la construction de l'identité de la personne criminelle. De plus, les études de Hare et Hart (1993) et Holmes *et*

De Burger (1988) montrent que ces criminels sont caractérisés par un manque d'empathie, des comportements impulsifs et une propension à la manipulation couplée des actes criminels violents.

D'ailleurs, les criminels impliqués dans des crimes rituels peuvent présenter des traits psychopathologiques exacerbés, alimentant leur propension à justifier des actes extrêmes au nom de croyances religieuses ou culturelles (Holmes et De Burger, 1988). De là, les croyances religieuses jouent alors un rôle déterminant dans la justification des crimes rituels. Ainsi, en se référant aux travaux de Goodman (2022) et James (1902), on perçoit clairement comment les croyances influencent le comportement humain, et dans le contexte des crimes rituels, la religion peut servir de justification morale pour des actes perçus comme sacrés ou nécessaires (Holmes et De Burger, 1988 ; Holmes et Holmes, 2010). Ces auteurs soulignent l'impact profond des expériences religieuses sur la psychologie individuelle, et cette dynamique peut être amplifiée dans le cas des criminels rituels.

Dans cette même logique, la personnalité étant le résultat des interactions entre la disposition biologique et la culture (Baechler, 2009 ; Klineberg, 1963 ; Plivard, 2014), les criminels impliqués dans des crimes rituels vivent et opèrent souvent au sein de groupes ou de communautés partageant des croyances similaires (Holmes et De Burger, 1988).

En effet, les dynamiques de groupe et les pressions sociales peuvent jouer un rôle majeur dans la commission de ces crimes. Dans la majorité des cas, les criminels ont des complicités, des commanditaires qui constituent des réseaux de pressions sociales comme le souligne Asch (1955) dans la théorie du conformisme en psychologie sociale, repris par Fischer (2020), Nugier et al. (2009) et Nugier et Chekroun (2021). Cette théorie montre comment les individus peuvent céder à la pression du groupe et adopter des comportements déviants (Holmes et De Burger, 1988), renforçant leur engagement dans des actes souvent perçus comme nécessaires pour maintenir l'unité et la cohésion du groupe. Dans cette dynamique, il s'avère alors que l'acte criminel n'est plus individuel, mais le fruit de convergence d'actions d'un groupe de criminels composé de commanditaires, d'exécutants et des complices. C'est justement pour cette raison que la compréhension de la personnalité des criminels impliqués dans des crimes rituels est nécessaire pour élaborer la typologie (Douglas *et al.*, 1995) et des réponses institutionnelles par des programmes de traitement adaptés. Les approches pénales et judiciaires doivent être informées par une compréhension approfondie des mécanismes psychologiques à l'œuvre comme le souligne Eysenck (1964) dans ses travaux sur la criminalité et la personnalité en relevant l'importance de considérer la psychologie individuelle dans le cadre des interventions pénales. Il faut alors mentionner la place primordiale de l'interaction des professionnels de justice détenteurs de l'application des textes juridiques et les praticiens psychologues susceptibles de mieux connaître ces criminels afin d'orienter une réponse pénale satisfaisante et adéquate (Brodeur & Leman-Langlois, 2011 ; Foucault, 1975) comme l'indiquent et le proposent Brodeur & Leman-Langlois (2011), Harbonnier (2006), Przygodzki-Lionet (2012) et Viaux (2003). Cette interaction entre ces deux spécialités fait référence aux travaux de Brodeur & Leman-Langlois (2011) et Foucault (2003) qui estiment que la fonction pénale à travers l'incarcération consiste non seulement à punir, mais aussi à surveiller et à soigner. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans un registre de favoritisme en affirmant d'emblée que tous les détenus en particulier les criminels sont des souffrants ou des « malades », mais il s'agit de reconnaître que ceux sont des gens qui posent des actes contraires à ce que la norme sociétale a établi comme conduite normale. Ce faisant, on estimera qu'il y a un problème et donc l'intervention psychologique s'inscrira dans ce second champ afin d'apporter l'expertise nécessaire non seulement pour aider la justice à mieux comprendre les implications psychosociales et le profil

psychologique du criminel, mais aussi pour soigner ce dernier dans la logique d'une conversion positive et une meilleure réinsertion sociale au cas où il bénéficierait d'une liberté.

Pour l'instant, il faut reconnaître que le crime rituel est devenu un fléau en Afrique (Missié, 2011 ; UNESCO Libreville, 2009) devant l'impuissance et le silence coupable des autorités (AJ+ français et Nsabimana, 2020 ; Soudan et Pauron, 2014). Dans "*jeune Afrique*", Soudan et Pauron (2014) écrivent : « crimes rituels : sur l'autel de la puissance et de l'impunité ». Dans cet article, les auteurs relient la recrudescence des crimes rituels (enfants kidnappés, albinos massacrés, cadavres mutilés, trafics d'organes humains...) à la veille de chaque élection et à s'attirer de la fortune et du pouvoir. Selon Ebang Ondo (2010), il est devenu un problème d'enjeu sociétal, car récurrent au Gabon ; dans le résumé de son livre intitulé : *Manifeste contre les crimes rituels au Gabon*, on peut lire en ces mots :

« ...il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne découvre des corps mutilés et vidés de leur sang chez nous ... ».

Le même phénomène est observé au Nigéria avec des cas d'enfants pilés à mort dans les mortiers, les cas d'extractions de sang, de prélèvement d'organes, des viols et sodomies suivis de meurtre dans le but d'attirer de l'argent et du pouvoir (Africa 24, 2018 ; Direction des recherches, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Ottawa, 2005 ; United Nations High Commissioner for Refuge (UNHCR), 2005). Les formes d'infanticides comme le cas des jumeaux sacrifiés dans le groupe ethnique Basso Komo dans le village de Kaïda situé à 50 km au sud-ouest d'Abudja. Le crime rituel observé prend deux facettes au Bénin, il y a d'une part ceux qui sont à la recherche des organes et de sang pour fabriquer des savons et huiles mystiques (Africa News, 2020) pour attirer de l'argent et la protection et d'autre part ceux communément appelés « Gayman » qui sont en réalité des cybercriminels et des escrocs, mais qui sont à la recherche d'organes et de sang humain pour faire des sacrifices et rituels dans le but de se protéger et avoir la chance d'escroquer à volonté leurs cibles (Agbon, 2023; Bazare et al., 2017; Lauvergnier, 2018; New World TV, 2020; Tiassou, 2020; Zinzina & Kouassi, 2021). Par ailleurs, la situation de crime rituel n'épargne pas le Togo. Des cas similaires comme décrits dans les pays voisins ont été observés et certains relevés dans les communiqués de presse et des témoignages de corps sans vie retrouvés dans des états inimaginables avec prélèvement d'organes (le cœur, le sang, le sexe, les intestins, les yeux, la langue, la tête...) (Armon, 2021 ; Lauvergnier, 2018 ; Togo Infos, 2020).

Les investigations de la police et de la gendarmerie ont permis de retrouver quelques auteurs de ces crimes (Togo Infos, 2020) qui sont présentés devant la justice et après procès, ils sont condamnés à des peines variées selon leurs responsabilités devant les faits.

Notons que, l'État togolais a pris des mesures pour lutter contre toutes formes de crimes notamment le crime rituel, en promulguant des lois et en sensibilisant le public aux dangers de ces pratiques. Ainsi, la constitution togolaise qui est la loi fondamentale accorde une place importante à la vie de l'être humain. Il est inscrit au titre II : des droits, libertés et devoirs des citoyens en son sous-titre I : des droits et libertés à l'article 13 que :

« L'État a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national. Nul ne peut être arbitrairement privé ni de sa liberté ni de sa vie »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> (La Constitution de la IV<sup>e</sup> République togolaise. Adoptée par Référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002 modifiée par la loi n°2007-008 du 7 février 2007 et modifiée par la loi n° 2019 - 003 du 15 mai 2019, 1992, p. 7) .

Cette disposition constitutionnelle démontre que la vie humaine est sacrée au Togo. Dans les mêmes perspectives, le Code pénal togolais<sup>2</sup> (République togolaise, 2015) punit tout auteur de meurtre de 20 à 30 ans de réclusion criminelle lorsque le crime est commis dans un but rituel, mystique ou d'anthropophagie.

Malgré ces différentes dispositions juridiques existantes avec l'implication active des organisations non gouvernementales et les défenseurs des droits de l'homme dans la sensibilisation de la population, l'assistance aux victimes et aux familles, et en plaidant en faveur de politiques plus strictes pour combattre le phénomène, la société est confrontée à la recrudescence des crimes dits « rituels ». Cette forme de criminalité est opérée par des personnes dotées d'une logique de pensées et de spiritualité basée sur le sacrifice humain. Ainsi dans l'exercice de notre fonction de psychologue clinicien en milieu carcéral 2015-2020, nous avons reçu en consultation psychologique des détenus condamnés, inculpés et prévenus pour crimes rituels. Il s'agit des personnes qui ont avoué avoir entretenu des rapports sexuels avec des filles mineures et vierges dans le but d'acquérir des pouvoirs mystiques et/ou de soutirer la toute-puissance de ces jeunes filles innocentes afin d'atteindre certaines sphères mystiques. Certains détenus ont affirmé avoir tué à titre personnel et/ou sur demande d'un commanditaire des personnes handicapées, malades mentaux et/ou bossus et recueillir le sang et/ou prélever certains parties ou organes du corps pour des rituels conduisant à la richesse, à la puissance et/ou à la nomination à des postes de responsabilités.

Dans cette dynamique, nous avons reçu des détenus qui ont affirmé que leur croyance religieuse et spirituelle les obligeait par le biais de leurs gourous ou maîtres spirituels à chercher des os humains (pièces détachées humaines) pour faire des sacrifices afin d'accéder au pouvoir, à la richesse et à la classe sociale prestigieuse et/ou même de protéger leurs richesses ou leur famille. Cette catégorie de personnes est détenue pour la profanation des tombes. Un enseignant du court primaire détenu à la prison civile d'Aného a affirmé en ces termes :

*« À part le travail d'enseignant, je suis aussi un prêtre traditionnel reconnu dans le village. J'ai été moi-même un élève brillant dans le temps, et je l'ai hérité de mon père. Un parent d'élève est venu me demander d'aider son enfant à être intelligent. Il souhaite que son enfant soit le premier du centre aux examens du CEPD.*

*Sa demande nécessite des matériels pour rendre son enfant intelligent. Oui c'est possible de rendre intelligent quelqu'un spirituellement, mais pour le faire j'ai besoin d'un crâne humain. Alors, j'ai demandé au parent de me trouver la pièce maîtresse et quand il est allé déterrer le corps au cimetière, les villageois l'ont appréhendé et c'est là qu'il a filé mon nom et je suis arrêté aussi... »*

Suite aux propos de cet instituteur, il nous a semblé essentiel de nous pencher sur la question pour comprendre le phénomène du crime rituel dans sa diversité. Cette problématique émane ainsi de la nécessité de démystifier le crime rituel, non seulement en sondant les racines psychosociales qui le nourrissent, en éclairant les profils psychologiques des individus qui s'y engagent, et, mais aussi en explorant les voies d'une réponse pénale véritablement adaptée.

L'objectif fondamental de cet article est double : déterminer les facteurs psychosociaux qui sous-tendent les crimes rituels justifiés par le dogme religio-spirituel en explorant le profil psychologique et les mécanismes psychologiques et sociaux qui conduisent à la perpétration de tels actes afin de proposer une réponse pénale plus holistique.

<sup>2</sup> (Loi N° 2015-10 du 24 novembre 2015, portant nouveau code pénal du Togo, 2015, p. 33)

## 1. Méthodologie

L'étude s'est déroulée en milieu carcéral dans sept (7) prisons civiles de deux régions administratives du Togo à savoir la région maritime (la prison civile d'Aného, la prison civile de Lomé, la prison civile de Tsévié et la prison civile de Vogan) et la région des plateaux (la prison civile d'Atakpamé, la prison civile de Kpalimé et la prison civile de Notsè). La population d'étude est constituée de toute la population carcérale du Togo sans distinction de sexe, de race, de nationalité, d'ethnies et qui est en détention au moment de la réalisation de notre étude, soit quatre mille deux cent trente-sept (4237) détenus en février 2023. Il faut noter que ce nombre n'est pas statique, car les entrées et les sorties en milieu carcéral ne sont pas proportionnelles. La population ciblée est celle des personnes détenues pour des crimes reconnus par le Code pénal du Togo et qui sont condamnés. Les inculpés et les prévenus ne font pas partie de notre cible, car jusque-là, ces derniers jouissent de la présomption d'innocence donc ne sont pas encore reconnus coupables des faits.

Après une synthèse des concepts littéraires montrant une absence de classification des différents crimes rituels dans la recension littéraire, nous avons élaboré et proposé une classification des différents types de crimes rituels tels qu'observés au Togo. Cette classification tient compte des motivations et objectifs poursuivis par les personnes criminelles.

### 1.1. Repères terminologiques et cadre conceptuel

#### 1.1.1. Crimes sexuels à caractères rituels.

Ces crimes impliquent généralement des actes criminels comme des agressions sexuelles, des abus sexuels, des viols, l'inceste ou d'autres crimes de nature sexuelle commis dans le cadre de rituels souvent liés à des croyances religieuses ésotériques ou culturelles. Il s'agit des actes sexuels perpétrés dans le but de satisfaire des pratiques rituelles spécifiques, mais cela ne signifie nécessairement pas qu'ils sont acceptés socialement ou légalement. Ces crimes sont souvent motivés par des facteurs comme des croyances, des idéologies ou des cultes partagés par un groupe de personnes.

#### 1.1.2. Infanticides rituels.

Ils s'agissent des meurtres délibérés d'un enfant à bas âge lié à des pratiques rituelles, souvent associées à des croyances particulières de la part de l'auteur et de ses complices. Ces actes sont dotés d'une violence, d'une animosité, d'une cruauté et d'une barbarie qui consistent à piler l'enfant vivant dans un mortier, ou à l'égorger afin de recueillir le sang. Il en a qui consiste à infliger une torture physique et psychologique à l'enfant en le privant de l'eau et de nourriture pendant des jours afin que sa mort s'ensuive.

#### 1.1.3. Homicides volontaires avec prélèvement d'organes.

Il s'agit de donner la mort volontairement à autrui par ou suivi de prélèvement d'organes à des fins rituelles. Cette catégorie de crimes comporte deux facettes. La première est plus brute et douloureuse, car le(s) criminel(s) procède(nt) au prélèvement de l'organe et c'est suite à cet acte que la personne rend l'âme. Donc c'est l'acte de prélever l'organe qui provoque la mort de la victime. Les organes les plus recherchés sont la bosse, les organes sexuels, le sang, la tête, la langue, le cœur, le rein... etc. La seconde facette de ce crime consiste à d'abord tuer la victime avant de procéder au prélèvement d'organes. Soit la victime est étranglée ou reçoit un coup mortel avant d'être décapitée ou que les organes soient prélevés.

#### 1.1.4. Profanation de tombes.

La profanation de tombes est l'acte volontaire de violer, d'endommager ou de perturber des sépultures, des tombes ou des cimetières afin de collecter les « pièces détachées » ou des os d'un défunt à des fins rituelles. Le nom « pièces détachées » est le nom codé des criminels pour masquer l'appellation de squelette humain. La spécificité dans ce type de crime est que cette

profanation est souvent ciblée. Le criminel ne profane pas n'importe quelle tombe. Il cible premièrement les tombes des personnes célèbres dans différents domaines de la vie ou les gens ayant des particularités qui leur ont permis d'être spécifiques ou différents à leur vivant. En second lieu, la profanation vise les objets funéraires comme les objets d'art, les cristaux et les métaux, car dans certaines cultures, les hommes célèbres sont enterrés avec des objets de valeurs.

### **1.1.5. La fratricide rituelle.**

C'est généralement le meurtre planifié d'un frère ou d'une sœur ou d'un membre de la famille à de fins rituels. Dans ce cas, plusieurs membres de la famille peuvent ou pas être des complices ou être impliqués dans la planification et la mise à mort de la victime. Il s'agit parfois des rites pour sauver l'honneur familial. C'est un crime commis pour permettre à un membre de la famille de posséder de la richesse afin de sortir les autres membres de la famille dans la précarité. Ainsi, l'acte peut être de sacrifier un membre de la famille pour sauver l'honneur familial en analogie à la multidimensionnalité (Schwab, 2017) du « crime d'honneur » sur son axe de prestige social.

### **1.2.Échantillonnage**

L'étude s'est déroulée entre septembre 2021 à décembre 2023 sur huit cent dix-sept (817) personnes détenues pour crimes (homicides volontaires et involontaires, viol, pédophilie, profanation de tombe, infanticide, trafic d'enfants...), dont cent cinq (105) détenus pour crimes que nous qualifions de crimes rituels. Sur les cent cinq (105) détenus, soixante-seize (76) sont condamnés et soixante-huit (68) ont donné leur consentement pour participer à notre étude. Cependant, les collectes sont faites sur un échantillon de cinquante-quatre (54) personnes, car au fil du temps, certains ont posé des conditions pour participer à notre étude qu'on n'a pas pu honorer ce qui a conduit à leur retrait volontaire du processus. La collecte a commencé en février 2023 et s'est achevée en octobre 2023.

### **1.3.Instruments de collecte des données**

Afin de favoriser la richesse des données, une combinaison de méthodes est envisagée. Cette combinaison devant permettre la triangulation, soit l'utilisation de plusieurs sources de données pour permettre une compréhension plus complète et nuancée du sujet étudié (Horincq Detournay et coll., 2023).

Concrètement, trois stratégies sont mobilisées : 1) pour le profil des personnes criminelles nous avons opter pour le test PDQ-4 de Hyler (1994) qui a servi à dépister et orienter ainsi le diagnostic des troubles de la personnalité, 2) l'entretien individuel avec le guide de l'entretien diagnostique structuré (SCID-5-CV) First et al. (2016) dans sa version française révisée SCID-5-CV de Habersaat et al., (2021) a permis de poser le diagnostic des troubles de la personnalité et 3) nous avons élaboré un guide d'entretien semi-dirigé avec des sections sur l'identité et les informations sociodémographiques, sur la fratrie, sur la récidive, les faits (le passage à l'acte, l'aspect organisationnel du crime, les motivations et l'intention), l'anamnèse du sujet enquêté et d'autres informations utiles à notre recherche.

Ce dernier guide nous a permis de collecter les données qualitatives pour compléter le questionnaire de personnalité PDQ-4 de Hyler (1994) et le guide de l'entretien diagnostique structuré révisé SCID-5-CV de (Habersaat et al., 2021).

Le questionnaire de personnalité PDQ-4 de Hyler (1994) est composé de 99 items. Nous avons assisté les enquêtés lors de l'administration du test. Aussi, tous les items sont retenus pour cette occasion. Les items sont élaborés autour de la manière dont « vous pensez ou vous avez eu

tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années. Les réponses sont « VRAIES » ou « FAUSSES ». Vrai, signifie que cet énoncé est généralement vrai pour vous. Faux signifie que cet énoncé est généralement faux pour vous. Même si vous n'êtes pas tout à fait certain(e) de votre réponse, veuillez indiquer VRAI ou FAUX à chaque question depuis plusieurs années ». Nous tenons à préciser que le PDQ-4+ ne permet pas de poser un diagnostic définitif. Cependant il oriente le diagnostic donc il est utile pour repérer des symptômes qui peuvent indiquer des troubles de la personnalité. Ainsi, ce premier niveau d'évaluation a orienté vers une exploration plus approfondie.

Après analyse des données issues du PDQ-4+ pour identifier les traits de personnalités associés aux troubles de la personnalité selon les critères du DSM-5 (Crocq et al., 2023). Il en ressort de ce premier niveau trois types de personnalités dominantes avec une association ou présence d'autres traits. Nous notons les traits dominants de la personnalité narcissique, de la personnalité borderline et de la personnalité antisociale.

Pour une confirmation de diagnostic, nous avons utilisé le guide de l'entretien diagnostique structuré (SCID-5-CV) de First et al. (2016) dans sa version française révisée qui est SCID-5-CV de Habersaat et al. (2021). Conformément aux résultats préliminaires issus du PDQ-4+, nous avons retenu les critères du DSM-5 permettant d'identifier les comportements en lien avec les conduites narcissiques, borderline et antisociales. Pour une certitude et une validation du diagnostic, nous avons procédé au diagnostic différentiel en évaluant si les symptômes relèvent véritablement d'un trouble de la personnalité narcissique, borderline et antisociale, ou si un autre trouble pourrait être en cause. Selon SCID-5-CV, pour déclarer un trouble de la personnalité narcissique et de la personnalité borderline, il faut au moins cinq critères sur neuf (5/9). Pour un diagnostic de trouble antisocial, il faut trois sur sept critères (3/7).

#### **1.4.Méthodes d'analyse des données**

Pour l'analyse des données, nous avons utilisé les logiciels IBM SPSS Statistics.29.0 pour le calcul des données fréquentielles liées à l'aspect sociodémographique des personnes enquêtées. Pour l'analyse qualitative, nous avons choisi le logiciel NVivo 12 pour le traitement des données qualitatives.

Notre choix de faire une analyse qualitative inductive s'accorde avec l'objectif de notre recherche. Nous nous inscrivons dans une approche empirico-inductive, car elle est pertinente pour notre recherche dans la mesure où nous souhaitons comprendre la manifestation du crime rituel à travers le profil psychologique des personnes qui en sont auteurs dans le contexte spécifique togolais en mettant en exergue les facteurs qui en sont contributeurs.

##### **1.4.1. La technique d'analyse des données liées aux faits (passage à l'acte et à l'aspect organisationnel du crime)**

Pour une analyse qualitative des données collectées liées aux faits (le passage à l'acte et à l'aspect organisationnel du crime), nous procédons par une familiarisation avec les données brutes en faisant une immersion ou une « lecture flottante » (Lalancette & Luckerhoff, 2023). Cette phase sert à repérer et recenser les unités de sens qui sont des propos, des expressions et des phrases en lien avec la manifestation des différents types de personnalité issus de l'administration du test de PDQ-4 et SCID-5-CV. Cette phase est appelée la micro-analyse selon Lejeune (2019). Ensuite les unités significatives sélectionnées sont codées et organisées en propriétés ce que (Lejeune, 2019 ; Scott et Medaugh, 2017) appellent codage ouvert. Après cette phase, nous regrouperons les codes similaires pour former des modèles appelés « code axial » d'après Lejeune (2019). Ce processus peut impliquer la révision continue des codes et

l'identification de connexions ou de relations entre eux. Ainsi le codage axial vise l'articulation, deux à deux, de ces propriétés. Enfin, la dernière étape consiste à faire le codage sélectif qui consiste à intégrer, peaufiner et systématiser la théorie.

Cette démarche s'adapte à notre recherche parce qu'elle permet d'explorer de manière approfondie, contextuelle et nuancée le phénomène des crimes rituels tels qu'il s'exprime dans le contexte togolais. Ainsi, nous contribuons à une compréhension holistique du phénomène des crimes rituels, des profils des personnes qui s'y prêtent et les motivations liées à ces actes.

#### **1.4.2. Analyse logico-sémantique**

Pour comprendre les facteurs socioculturels qui ont façonné le mode de fonctionnement de ces personnes autrices de crime, nous avons utilisé la technique de l'analyse logico-sémantique pour décrypter l'anamnèse des personnes criminelles.

Selon Bawa (2011), l'analyse de contenu consiste à rendre explicite le contenu d'un message, d'un texte, d'une communication, d'en comprendre le sens en réduisant son volume. C'est donc une méthode d'analyse qui permet de comprendre un texte ou une phrase en faisant ressortir l'élément essentiel. Dans le cas de notre étude, l'élément essentiel serait la compréhension du contenu implicite des discours collectés. C'est en ce sens que Bardin (2013) soutient que l'analyse de contenu apparaît comme un ensemble de techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production (et de réception) de ces messages.

Dans cet article nous avons choisi de présenter les tableaux fréquentiels des données sociodémographiques (sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la pratique religieuse, la récidive, le régime matrimonial...) et le tableau fréquentiel de la répartition des profils des enquêtés selon les crimes commis.

Nous présentons aussi une partie des analyses qualitatives dans la version logico-sémantique qui a servi à faire la triangulation des résultats.

## **2. Les résultats de notre étude**

### **2.1. Répartition des enquêtes selon les caractéristiques sociodémographiques**

Les personnes de sexe masculin sont majoritairement représentatives dans notre échantillon soit 94,44% de fréquence contre 5,56% de femme. Il y'a une nette prédominance des personnes mariées (83,33%) par rapport aux célibataires (16,67%). En effet, l'âge des répondants, compris entre [36-45 [et [46-55 [sont respectivement représentatives avec des scores respectifs de (46,30%) et (37,04%). Tandis que les jeunes dont l'âge est compris entre [18-25 [et [26-35 [sont moins représentés.

Par ailleurs, les résultats montrent que chaque individu de cette population a une fois récidivé. Nous constatons un fort taux de 88,89% des individus ayant commis une deuxième récidive. Les personnes qui sont détenues pour une première et une troisième récidive sont beaucoup moins fréquentes, représentant respectivement 9,26% et 3,70%.

**Tableau 1 : des enquêtes selon la nature des crimes commis**

	<b>Pédophilie</b>	<b>8 (14, 81%)</b>
	Viol	6 (11,11%)
	Profanation de tombe	20 (37,04)
<b>Nature du crime commis</b>	Infanticide	4 (7,41%)
	Meurtre avec prélèvement d'organes	6 (11,11%)
	Trafic d'enfant	10 (18,52%)
	<b>T</b>	<b>54</b>

Le tableau 1 montre une prédominance des crimes de profanation de tombe (37,04%) parmi les individus étudiés, suivi par le trafic d'enfants (18,52%), la pédophilie (14,81%), le viol (11,11%) et le meurtre avec prélèvement d'organes (11,11%). L'infanticide (7,41%) est le moins fréquent, mais reste présent.

### 3-2- Répartition des enquêtes selon la personnalité

Nos résultats montrent une prédominance des traits de personnalité de personnalité narcissique à un taux de 62,96%, suivi par les traits de personnalités antisociales (29,63%) et borderline (7,41%) (tableau 2).

**Tableau 2 : tableau croisé du type de personnalité selon la nature du crime commis**

		<b>Personnalité</b>		
		Narcissique	Borderline.	Antisociale
<b>Nature du crime</b>	Pédophilie	8 (23,53%)	-	-
	Viol	6 (17,65%)	-	-
	Profanation de tombe	20 (58,82%)	-	-
	<b>T</b>	<b>34</b>		
	Infanticide	-	4 (100%)	-
	<b>T</b>		<b>4</b>	
	Trafic d'enfants	-	-	10 (62,50%)
	Meurtre avec prélèvement d'organes	-	-	6 (37,50%)
	<b>T</b>			<b>16</b>

Le tableau croisé montre une répartition distincte des crimes selon les types de personnalité. Les individus narcissiques sont majoritairement responsables de crimes tels que la profanation de tombes (58,82%), la pédophilie (17,65%) et le viol (23,53%). Les quatre (4) personnes ayant des traits borderline sont exclusivement des auteurs de l'infanticide. Les antisociaux sont

responsables de crimes violents et exploitants comme le trafic d'enfants (62,50%) et le meurtre avec prélèvement d'organes (37,50%).

N.B. Sur les quatre (4) individus ayant des traits de la personnalité borderline,  $\frac{3}{4}$  sont de sexe féminin.

### 3. Interprétation.

Ces résultats mettent en lumière les différences dans les comportements criminels en fonction des types de personnalité.

#### 4.1 L'approche psychologique

##### 4.1.1. Répartition de la personnalité narcissique selon les crimes commis.

Les individus narcissiques montrent une prédominance de crimes liés à des actes de gratification, de plaisir, de domination (le viol et pédophilie) et de recherche de pouvoir avec transgression des normes (profanation des tombes). Précédemment Holmes & De Burger (1988) soulignaient que la personnalité narcissique est à la recherche de pouvoir, de domination et de plaisir sexuel. D'ailleurs, la pédophilie et le viol sont souvent motivés par des désirs sexuels et des pulsions intenses (Freud *et al.*, 1978) qui sont ressenties comme irrésistibles, pressantes et immédiates conduisant à des comportements répréhensibles pour assouvir ces besoins. Dans le cas du viol ou de la pédophilie à caractère rituel, l'agresseur commet son acte sur des personnes bien connues de son entourage et les manipule avec des fétiches ou leur fait croire à des forces spirituelles qui leur demandent de poser cet acte afin de les délivrer d'un esprit maléfique ou d'une malédiction comme le témoigne ce pasteur.

*" Il arrive que dans nos pratiques moi entant que pasteur, que Dieu m'utilise pour délivrer une femme stérile ou une jeune fille possédée par les esprits ... "*

Dans d'autres situations, c'est le père de famille qui pratique l'inceste avec sa famille dans le but de préserver la richesse familiale.

Voici les propos illustratifs de monsieur Z.

*"J'avais des relations sexuelles périodiques avec ma fille chaque 3 ou 6 mois pour garder ma richesse en contrepartie ma fille n'aura jamais d'enfant ni de mari. C'est le sacrifice et le prix à payer pour garder ma fortune.... Le rituel consiste à coucher avec sa propre fille à la fréquence de la pleine lune avant que le jour ne se lève. Et au cours du rapport sexuel, on prononce des mots incantatoires et c'est ça qui fait garder la fortune. Ma fille à 15 ans maintenant..."*

Toutefois la motivation derrière ces actes ne se limite pas à la recherche de plaisir sexuel. Les actes de pédophilie et de viol impliquent une dynamique de pouvoir et de domination (Catteau, 2018 ; Freud *et al.*, 1978). Pour ces chercheurs, le contrôle et la domination de certains agresseurs sur leur victime sont aussi importante, voire plus importante, que la satisfaction sexuelle elle-même. Ce désir de posséder des pouvoirs et du mystique est intégralement retrouvé chez les auteurs de profanation de tombe qui sont à la recherche de domination et de leadership afin de s'offrir le succès social sans trop d'efforts (Bazare *et al.*, 2017 ; Douglas *et al.*, 2018). En voici un fait :

*« Je suis responsable d'églises révélées. Un jour après une séance de prière du soir, j'ai croisé une connaissance qui m'a proposé qu'il puisse m'envoyer chez une personne qui va m'aider à remplir mon église. Effectivement on s'est donné un rendez-vous et on s'est rendu chez la personne dans un autre village un peu plus loin de chez nous. Le jour-là, le monsieur m'a remis une foudre sous forme de cendre de venir l'asperger dans mon église et d'observer ce qui va se passer. J'avoue le dimanche suivant que mon église était pleine de monde, « psycho » c'était fou...umh ! Après j'avais sollicité l'ami et on était retourné chez le monsieur. Et il m'a demandé de lui chercher un crâne humain qui servira de relique et lui-*

*même, il s'occupera du reste. C'est ainsi que moi et mon ami on s'est rendus dans un cimetière pour déterrer un squelette et on a été pris en flagrant délit... »*

Ces verbatim montrent que les auteurs de ces crimes s'efforcent à atteindre une vie qu'ils s'imaginent socialement réussis. Cependant, ces actes peuvent refléter des problèmes de contrôle, de narcissisme ou d'autres troubles psychologiques chez l'agresseur que ce dernier peut essayer de cacher sous le tableau culturel d'interprétation qu'il en fait pour justifier son crime. De ce fait, nous estimons que la pédophilie, le viol et la profanation de tombe sont des crimes rituels qui pourraient être motivés à la fois par la satisfaction libidinale (Assoun, 2004 ; Catteau, 1991 ; Freud *et al.*, 1978), le désir de domination et le contrôle sur autrui (Douglas *et al.*, 1995 ; Eysenck, 1964 ; Schultz et Schultz, 2017 ; Yochelson, 1976) et les forces surnaturelles (Assoun, 2004 ; Caire, 2022 ; Douglas *et al.*, 1995 ; Laconi *et al.*, 2016, 2016 ; Myers et Myers, 2015).

#### **4.1.2. Répartition de la personnalité borderline selon le crime commis.**

Les auteurs d'infanticide sont toutes de la personnalité borderline et majoritairement elles sont des femmes avec une fréquence de 75% et les hommes 25%. Ces résultats corroborent avec ceux de (Granger, 2013, p. 5) qui atteste que dans les échantillons cliniques, le trouble de la personnalité borderline est retrouvé plus fréquemment chez les femmes à 70%.

Selon les critères diagnostiques du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5) de l'American Psychiatric Association (APA) (2015), la personnalité borderline est caractérisée par un schéma général de dysfonctionnement dans les domaines de l'instabilité des relations interpersonnelles, de l'image de soi et des affects, ainsi que par une impulsivité marquée.

En considérant ces critères, les auteurs d'infanticide dans cette étude sont associés à des comportements impulsifs comme nous le décrit ce monsieur :

*« ... il fût un moment j'avais des doutes sur la paternité de cet enfant... ma femme me trompait et après il m'a avoué que cet enfant n'est pas le mien. Ainsi j'ai décidé de sacrifier ledit enfant pour changer ma situation, car je sais que si ma femme m'a trompé c'est à cause de ma précarité... »*

Ce discours montre le fonctionnement impulsif dont Euler *et al.* (2020) et Granger. (2013) ont fait mention en parlant de « l'instabilité émotionnelle intense » dont souffre la personnalité borderline. Ces auteurs soutiennent que dans certaines circonstances, ces émotions peuvent devenir incontrôlables, conduisant à des réactions impulsives et imprévisibles. Comme on peut le remarquer dans le cas ci-dessus, la décision de sacrifier l'enfant dont il a la certitude qu'il n'est pas le père biologique est une réaction impulsive. Dans le but de garder sa femme qu'il continue par aimer malgré son infidélité, il a préféré supprimer cet enfant qui serait à l'origine d'une éventuelle ou supposée séparation avec sa femme. Aussi la personnalité borderline ayant une peur intense de l'abandon peut réagir de façon extrême à des situations perçues comme des menaces (Di Bartolomeo *et al.*, 2024). Cette personnalité répond au « Mixed Serial Killer » de Douglas *et al.* (1995), car elle présente des caractéristiques de tueur à la fois organisé et désorganisé, combinant des éléments de planification avec des impulsions spontanées.

#### **4.1.3. Répartition de la personnalité antisociale selon le crime commis**

Les personnes présentant une personnalité antisociale, 62,50% sont des auteurs de trafic d'enfants et 37,50% sont détenus pour le meurtre avec prélèvement d'organes.

Selon Hare et Hart, (1993), la personnalité antisociale est caractérisée par un manque d'empathie envers les autres et manifeste peu ou pas de remords pour ses actions. Dans le cas du trafic d'enfants, les auteurs impliqués dans de tels actes considèrent les enfants comme des formes d'objets (Garcia, 2021) à exploiter pour avoir des profits. Ces auteurs de crime sont dotés de ruses et de capacités de manipulation (Caire, 2022 ; Hare, 1996 ; Leistedt *et al.*, 2008) qu'ils utilisent, afin de gagner la confiance des victimes potentielles. En voici un témoignage comme le dit ce détenu :

*« Il s'agit des enfants de rue à qui on propose d'aller travailler dans les pays limitrophes. Et une fois arrivée il y a des ravisseurs de l'autre côté de la frontière à qui on cède les enfants et nous on prend notre gain... en réalité ces enfants sont livrés pour des sacrifices... ».*

De même, dans les meurtres avec prélèvements d'organes, les auteurs sont motivés par un gain financier et d'autres formes de gratification personnelle comme le pouvoir mystique qu'ils soient commandités ou pas. Ces raisons sont aussi évoquées dans un reportage effectué au Cameroun par (basset, 2012) et (Twadmin, 2013) dans son article où certains survivants et auteurs de crimes ont fait des témoignages.

Chez les auteurs de meurtre avec prélèvement d'organes, on observe aussi une tentative de contrôler ou de dominer sa victime avec l'utilisation de moyens extrêmes dans le but de satisfaire les besoins émotionnels instables comme le souligne (Douglas *et al.*, 1995 ; Holmes et De Burger, 1988 ; Morizot et Miranda, 2007). Ces criminels à la recherche de pouvoir sont motivés par des sentiments de puissance ou de supériorité temporaire, visant à compenser des sentiments d'insécurité ou de faiblesse (Leistedt et Linkowski, 2011 ; Leyton, 1986 ; Leyton et Chafe, 2000 ; Senninger *et al.*, 2004).

Comme on peut le retrouver dans ces propos :

*« J'ai été contacté par mon codétenu, qui m'a fait une proposition qu'un de ses amis est à la recherche de certains organes comme (la bosse, la langue, le sang et le cœur humain). Je l'ai connu en prison, car on avait partagé la même cellule. Et c'est là-bas qu'on est devenu de vrais amis. Nous avons fait le plan avec deux autres amis ex-détenus. Et moi je suis allé identifier un bossu dans mon village. Ayant connaissance des mouvements de ce dernier, nous sommes passés à l'acte et tel que le commanditaire veut les organes, nous avons procédé au prélèvement des organes sans que la personne ne soit pas encore morte. J'ai commencé par couper la langue de la victime et en suite..., les autres organes. Nous sommes allés jeter le corps dans une rivière et nous avons rencontré le commanditaire pour lui donner son colis ».*

Cette façon de décrire le passage à l'acte sans regret dans le crime rituel a été observée par Baeke (1986) ; Collignon *et al.*, (1983) ; Fall (2018) ; Labouret (1941) ; Lomo Myazhiom *et al.*, (2016) ; Masungh-Ma-Ntchandi (2022) ; Twadmin (2013) ; UNESCO Libreville (2009) et Wandji K (2013). En effet, le plaisir que cet auteur de crime manifeste à décrire avec aisance son acte est une expression de la personnalité antisociale dépourvue de tout regret et de remords et prête à recommencer si l'occasion se présente de nouveau ce qui pourrait justifier sa récidive dont il parle dans son récit (Fox et Levin, 1998 ; Garcia, 2021 ; Hare, 1996 ; Hare et Hart, 1993 ; Holmes et De Burger, 1988 ; Leistedt *et al.*, 2008 ; Leyton, 1986 ; Leyton et Chafe, 2000).

#### **4. Approche ethnoclinique.**

L'approche ethnoclinique dans l'interprétation des crimes rituels intègre les dimensions psychologiques, culturelles et sociales pour comprendre les comportements du criminel en tenant compte des systèmes de croyances et des référents culturels des individus. À cet effet, Devereux et al., (1983) souligne d'éviter l'universalisation des diagnostics psychologiques en prenant en compte le contexte culturel spécifique des auteurs de crimes.

Les pratiques criminelles justifiées par les croyances culturelles (rituels ou forces spirituelles) démontrent comment les cadres sociaux peuvent offrir une légitimité apparente à des pulsions individuelles (Devereux et al., 1983; Katz, 2016; Klineberg, 1963; Miller, 2012; Soriano, 1972). C'est ce que Devereux et al., (1983) soulignent par « rationalisation culturelle », une façon pour l'individu de réduire la dissonance entre ses actes et les normes sociales. Ainsi dans le cas des crimes rituels présentés préalablement, le père incestueux préservant la richesse familiale ou les auteurs de profanations de tombes utilisent des croyances mystiques pour justifier leurs actes. Cette stratégie montre comment certaines pratiques peuvent être déployées pour servir des intérêts personnels.

Dans certains cas, les crimes sont exacerbés par des conditions sociales telles que la pauvreté et les contextes sociopolitiques (Ebang Ondo, 2010; Makosso Magagni, 2021). En guise d'exemple, la manipulation des enfants de rue pour des trafics rituels illustre comment des structures sociales dysfonctionnelles favorisent l'exploitation des vulnérables. À cet effet, les personnes criminelles, notamment les narcissiques et les antisociaux tentent souvent de s'affirmer dans une société perçue comme oppressive ou indifférente (Autès, 1971; Devereux et al., 1983; Marc, 1972; Soriano, 1972). Ces actes deviennent alors des moyens de gagner une visibilité ou un statut social même de manière perverse. C'est le cas de la domination par des rituels de pouvoir. À cet effet, l'approche ethnoclinique de Devereux et al., (1983) éclaire ces dynamiques par la complémentarité des registres individuel et collectif. Chaque crime serait alors, le résultat d'une interaction entre le psychisme individuel façonné par les (traumatismes, pulsions, conflits internes) et les cadres culturels et sociaux regroupant les (normes rituelles et justifications) qui légitiment ou encouragent des comportements déviants. Ce double regard souligne que les solutions aux crimes graves nécessitent une prise en charge intégrée en tenant compte de la psychologie individuelle et du contexte culturel des auteurs.

### **Conclusion.**

Les résultats de notre étude mettent en lumière la complexité des comportements criminels. Ces derniers sont ancrés à la fois dans des dynamiques psychologiques individuelles et des contextes culturels spécifiques. L'approche psychologique révèle que des personnalités comme narcissiques, borderline ou antisociales jouent un rôle déterminant dans la nature et la motivation des crimes. Ces personnalités, bien que marquées par des troubles émotionnels et comportementaux, s'expriment différemment selon les crimes, qu'il s'agisse de recherche de plaisir, de domination ou de gain matériel. Les témoignages illustrent comment les pulsions et conflits intrapsychiques influencent directement les passages à l'acte. Il ressort que la personnalité narcissique est la propension à commettre des crimes tels que la profanation de tombes, la pédophilie et le viol. Les résultats révèlent que ces comportements sont motivés par les désirs de pouvoir, de domination et de satisfaction sexuelle. La spécificité chez les auteurs de pédophile et de viol est qu'ils exploitent et manipulent leur entourage afin d'atteindre leurs objectifs en se cachant sous les justifications culturelles. Les personnalités borderline auteurs d'infanticides sont spécifiquement des femmes à l'exception d'un homme qui est complice. Enfin, les résultats montrent que la personnalité antisociale est susceptible de commettre des crimes comme le trafic d'enfants et le meurtre avec prélèvement d'organes. Globalement les antécédents familiaux et les traumatismes précoces jouent un rôle crucial dans le

développement de ces personnalités criminelles, soulignant l'importance de l'environnement familial et social dans la formation de comportements déviants et aussi la probabilité à récidiver.

Cependant l'approche ethnoclinique montre que ces actes ne peuvent être totalement compris en dehors de leurs cadres culturels. Les rationalisations culturelles, telles que les croyances spirituelles ou les pratiques rituelles, servent de filtres par lesquels ces personnes criminelles justifient leurs actes. Ces croyances semblent offrir une légitimité apparente à des pulsions individuelles, tout en étant exacerbées par des conditions sociales comme la pauvreté et les contextes socio-environnementaux marginalisants et stigmatisants. En ce sens, l'acte devient le produit d'une interaction entre un psychisme fragilisé et un environnement culturel qui favorise ces pratiques.

Ainsi la compréhension des crimes rituels nécessite une approche holistique combinant une thérapie individuelle ciblée sur les troubles psychologiques avec des interventions communautaires visant à transformer les croyances et pressions sociales qu'encouragent ces actes. Il s'agit, dans un premier temps, de faire la prise en charge psychologique de la personne criminelle pendant son séjour en détention par la mise en place des programmes adaptés à chaque cas afin de favoriser une réinsertion ou une reconversion positive possible bénéfique pour la société. Dans un second temps, il serait bénéfique d'élaborer des programmes communautaires qui incluent les différentes spécialités (psychologues, juristes, les universitaires...) et les autorités communautaires (traditionnelles, religieuses, gardes des Us et coutumes...) afin d'offrir des approches de solutions plus durables pour prévenir ces comportements et leurs répercussions sociétales.

### Référence bibliographique

- Africa 24. (2018, avril 4). *AFRICA NEWS ROOM - Nigeria : Les enfants victimes de crimes rituels (3/3)*. <https://www.youtube.com/watch?v=D6FtVB5y9zQ>.
- Agbon (2023). Cybercriminalité, crimes rituels et image du Vodun. *Bénin Intelligent*. <https://www.beninintelligent.com/2023/08/14/cybercriminalite-crimes-rituels-et-images-du-vodun-tribune-dansou-alphonse-gazozo/>.
- Akers, R. L. (2009). *Social learning and social structure: A general theory of crime and deviance*. Transaction Publishers.
- Armon, K. (2021). *Après le Togo, le Bénin*. République togolaise. <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/societe/apres-le-togo-le-benin>.
- Aronson, E., & Aronson, J. (2018). *The social animal* (Twelfth edition). Worth Publishers, Macmillan Learning.
- Assoun, P.-L. (1993). *Freud et les sciences sociales : Psychanalyse et théorie de la culture*. A. Colin.
- Assoun, P.-L. (2004). L'inconscient du crime. La « criminologie freudienne ». *Recherches en psychanalyse*, 2(2), 23-39. <https://doi.org/10.3917/rep.002.0023>.
- Autès, M. (1971). Devereux G., Essais d'ethnopsychiatrie générale. *Revue française de sociologie*, 12(3), 440-441.
- Baechler, J. (2009). III. La personnalité. In *La Nature humaine* (p. 665-704). Hermann. <https://www.cairn.info/la-nature-humaine--9782705668143-p-665.htm>.
- Baëke, V. (1986). Sorcellerie, sociétés secrètes et sacrifice chez les Wuli du Cameroun occidental. *Systèmes de pensée en Afrique noire*, 7, Article 7. <https://doi.org/10.4000/span.617>.
- Balier, C. (2005). II – Psychopathie. In *La violence en abyme* (p. 141-157). Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.gree.2005.01.0141>.

- Bandura, A. (1977). Self-efficacy: Toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*, 84(2), 191-215. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.84.2.191>.
- Bartol, C. R., & Bartol, A. M. (2017). *Criminal behavior : A psychological approach* (Eleventh edition). Pearson.
- Bauer, A., & Pérez, É. (2009). *Les crimes et délits* (1-3836, p. 97-122). Presses universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-police-et-du-crime--9782130567240-p-97.htm>.
- Bazare, R. N., Ladj, B., & Kadidja, D. (2017). Cybercriminalité ou « Broutage » et Crimes rituels à Abidjan : Logiques des Acteurs et Réponses au Phénomène Cas des Communes de Yopougon et d'Abobo. *European Scientific Journal, ESJ*, 13(23), 104. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n23p104>.
- Bawa, I. H. (2022). Style d'éducation et les performances scolaires des élèves en lien avec la taille et la structure familiale - une étude auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> au togo / education style and school performance of students in relation to family size and structure - a study of 4th grade students in togo. *European Journal of Education Studies*, 9(1). <https://doi.org/10.46827/ejes.v9i1.4122>
- Becker, G., Harcourt, B. E., & Ewald, F. (2015). Becker et Foucault sur les délits et les peines (S. Dufoix, Trad.). *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, 5, Article 5. <https://doi.org/10.4000/socio.1961>.
- Beddiar, N., & Cataleta, M. S. (2022). La protection des enfants face aux crimes rituels au Gabon. *REVUE LEXSOCIETE*.
- Béra, M. (2022). Crime et religion chez Durkheim: Les liens forts entre ses sociologies criminelle et religieuse. *Durkheimian Studies*, 26(1), 41-67. <https://doi.org/10.3167/ds.2022.260103>.
- Besnard, P. (1978). Merton à la recherche de l'anomie. *Revue française de sociologie*, 19(1), 3-38. <https://doi.org/10.2307/3320952>.
- Blatier, C. (2019). Chapitre 3. Les criminalités spécifiques. In *Introduction à la psychocriminologie: Vol. 2e éd.* (p. 103-157). Dunod. <https://www.cairn.info/introduction-a-la-psychocriminologie--9782100793082-p-103.htm>.
- Bonneville-Baruchel, E. (2010). Effets des traumatismes relationnels précoces chez l'enfant. *La psychiatrie de l'enfant*, 53(1), 31-70. <https://doi.org/10.3917/psye.531.0031>.
- Bouilhac, V. (2009). *Sweeney Todd : le tueur en série selon Tim Burton / Sweeney Todd de Tim Burton. États-Unis, 2007, 1 h 55 min.* <https://id.erudit.org/iderudit/62041ac>.
- Brodeur, J.-P., & Leman-Langlois, S. (2011). Surveiller et punir (1976). *Criminologie*, 44(1), 19-43. <https://doi.org/10.7202/1001601ar>.
- Caire, A.-B. (2022). Fiche 3. Les explications sociologiques du crime. In *Criminologie* (p. 29-38). Ellipses. <https://www.cairn.info/criminologie--9782340063105-p-29.htm>.
- Caire, A.-B. (2022). Fiche 17. La persistance de formes traditionnelles de criminalité dans les pays en développement. In *Criminologie* (p. 156-165). Ellipses. <https://www.cairn.infocriminologie--9782340063105-p-156.htm>.
- Catteau, J. (1991). Freud et Dostoïevskij: Vladimir Marinov, Figures du crime chez Dostoïevski. *Revue des études slaves*, 63(1), 261-264.
- Cohen-Grillet, P. (2014). Crimes rituels au Gabon : La fin du silence des agneaux [Associative]. *Centre d'Action laïque*. <https://www.laicite.be/magazine-article/crimes-rituels-gabon-fin-silence-agneaux/>.
- Danjou. (1902). Sur le crime rituel. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 3(1), 69-75. <https://doi.org/10.3406/bmsap.1902.6026>
- De Larminat, X. (2017). *Sociologie de la déviance : Des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus Sciences économiques et sociales*. <http://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>.

- Devereux, G., Bastide, R., Gobard, H., & Jolas, T. (1983). *Essais d'ethnopsychiatrie générale*. Gallimard.
- Durkheim, É. (1894). Les Règles de la Méthode sociologique. *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, 37, 465-498.
- Durkheim, É., & Béra, M. (2022). *Leçons de sociologie criminelle*. Flammarion.
- Ebang Ondo, J. E. (2010). *Manifeste contre les crimes rituels au Gabon—Jean Elvis Ebang Ondo*. L'Harmattan. <https://www.decitre.fr/livres/manifeste-contre-les-crimes-rituels-au-gabon-9782296123205.html>.
- Fall, B. (2018). *Sorcellerie et albinisme en Afrique subsaharienne*.
- Foucault, M. (2003). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Fréchette, M. (2006). Le criminel et l'autre : Analyse des relations interpersonnelles de l'homme criminel. *Acta Criminologica*, 3(1), 11-102. <https://doi.org/10.7202/017011ar>.
- Freud, S. (1998). *Abrégé de psychanalyse / Sigmund Freud*. PUF. Paris. <https://www.lamediathequedegradignan.fr/Default/doc/SYRACUSE/36377/abrege-de-psychanalyse-sigmund-freud>.
- Garofalo, R. (1890). La Criminologie, étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité. *The American Journal of Psychology*, 3(1), 117. <https://doi.org/10.2307/1411543>
- Glowacz, F., & Born, M. (2017).
- Chapitre 11. Les processus du passage à l'acte. In *Psychologie de la délinquance: Vol. 4e éd.* (p. 291-319). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.glowa.2017.01.0291>.
- Hare, R. D., & Hart, S. D. (1993). Psychopathy, mental disorder, and crime. In *Mental disorder and crime* (p. 104-115). Sage Publications, inc. <https://doi.org/10.1001/archpsyc.55.1.86>.
- Heymann, F., & De Selva, R. (1980). Le sacrifice en Afrique noire : Première Partie. *Journal des Africanistes*, 50(2), 145-248. <https://doi.org/10.3406/jafr.1980.2012>
- Holmes, R. M., & De Burger, J. E. (1988). *Serial murder*. Sage Publications.
- Houssier, F. (2012). DONALD WOODS WINNICOTT, « La tendance antisociale » (1956), in de la pédiatrie à la psychanalyse, Paris, Payot, 1969, 145-158. In *45 commentaires de textes en psychopathologie psychanalytique* (p. 197-204). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.chagn.2012.02.0197>
- Labouret, H. (1941). Sacrifices humains en Afrique occidentale. *Journal des Africanistes*, 11(1), 193-196. <https://doi.org/10.3406/jafr.1941.2512>.
- Lacassagne, A. (2018). *Archives d'Anthropologie criminelle, de Criminologie et de Psychologie normale et pathologique, 1897, Vol. 12*. Forgotten Books.
- La Constitution de la IV<sup>e</sup> République togolaise. Adoptée par Référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002, modifiée par la loi n°2007-008 du 7 février 2007 et modifiée par la loi n° 2019 - 003 du 15 mai 2019, Pub. L. No. 2019-003, n°2002-029, Constitution togolaise 47 (1992). <https://assemblee-nationale.tg/wp-content/uploads/2021/05/constitution-consolidee-derniere-version.pdf>
- [https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code\\_p%C3%A9nale\\_du\\_Togo\\_\(2015\).pdf](https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code_p%C3%A9nale_du_Togo_(2015).pdf)
- Lagache, D., & Rosenblum, E. (1979). Contribution à la psychologie de la conduite criminelle. Commentaire psychanalytique d'une expertise d'homicide. (1948). In *Le Psychologue et le Criminel* (p. 43-74). Presses universitaires de France. <https://www.cairn.info/le-psychologue-et-le-criminel--9782130357568-p-43.htm>.
- Levi Macarius, L. (1977). Les deux formes du sacrifice humain dans la magie. Sur les traces d'Hubert et Mauss. *Raison présente*, 42(1), 73-85. <https://doi.org/10.3406/raipr.1977.1874>.
- Leyton, E. (1986). *Compulsive killers: The story of modern multiple murder*. Washington Mews Books.
- Loi n° 2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal du Togo, Loi N° 2015-10 du novembre 2015, Code pénal 256 (2015).

- Lombroso, C. (1887). *L'homme criminel: Criminel né, fou moral, épileptique: étude anthropologique et médico-légale / par César Lombroso ; trad. sur la IVe éd. italienne par MM. Regnier et Bournet ; et précédé d'une préf. du Dr Ch. Létourneau* (ancienne librairie germer baillièrre et cie). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k769877>.
- Makosso Magagni, T. M. (2021). *La criminalité fétichiste au Gabon : Une étude sociologique de l'impuissance politique*. L'Harmattan.
- Marc, S. (1972). Georges Devereux, Essais d'ethnopsychiatrie générale. *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 27(3), 577-582.
- Miller, L. (2012). *Criminal psychology: Nature, nurture, culture: a textbook and practical reference guide for students and working professionals in the fields of law enforcement, criminal justice, mental health, and forensic psychology*. Charles C. Thomas.
- Mucchielli, L. (2004). Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XLII-129, Article XLII-129. <https://doi.org/10.4000/ress.424>.
- Pinatel, J. (1977). La criminologie d'aujourd'hui. *Déviance et société*, 1(1), 87-93. <https://doi.org/10.3406/ds.1977.939>.
- Proulx, J., Cusson, M., & Beaugard, E. (2005). 1. Le meurtre sexuel: Définitions, épidémiologie et théories. In A. Nicole (Éd.), *Les meurtriers sexuels : Analyse comparative et nouvelles perspectives* (p. 21-46). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.10544>.
- Raoult, P.-A. (2006). Psychologie clinique et criminologie. *Bulletin de psychologie*, Numéro 481(1), 3-5. <https://doi.org/10.3917/bupsy.481.0003>.
- Reinach, S. (1892). L'accusation du meurtre rituel. *Revue des études juives*, 25(50), 161-180. <https://doi.org/10.3406/rjuiv.1892.3855>.
- Renneville, M. (1995). Alexandre Lacassagne. Un médecin-anthropologue face à la criminalité (1843-1924). *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 17(1), 127-140. <https://doi.org/10.3406/gradh.1995.1514>.
- Robert, P. (1977). Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles. *Déviance et société*, 1(1), 3-27. <https://doi.org/10.3406/ds.1977.935>
- Rodler, L. (2012). L'homme criminel de Cesare Lombroso : Entre science et littérature. *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*. <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.1893>
- Sapir, E. (2021). L'influence des modèles inconscients sur le comportement social. In P. Clinquart & C. Baudelot (Éds.), *Anthropologie*. ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.18117>.
- Schultz, C. E. (2010). The Romans and Ritual Murder. *Journal of the American Academy of Religion*, 78(2), 516-541.
- Schultz, D. P., & Schultz, S.E. (2017). Theories of Personality. *Theories of Personality*.
- Soudan, F., & Pauron, M. (2014). *Crimes rituels : Sur l'autel de la puissance et de l'impunité* – Jeune Afrique. JeuneAfrique.com. <https://www.jeuneafrique.com/52736/politique/crimes-rituels-sur-l-autel-de-la-puissance-et-de-l-impunit/>.
- Soriano, M. (1972). Georges Devereux, essai d'ethnopsychiatrie générale. *Annales*, 27(3), 577-582.
- Taguieff, P.-A. (2019). Un exemple d'inversion victimaire : L'accusation de meurtre rituel et ses formes dérivées. *Argumentation et Analyse du Discours*, 23, Article 23. <https://doi.org/10.4000/aad.3500>.
- Tajfel, H. (1982). Social Psychology of Intergroup Relations. *Annual Review of Psychology*, 33(1), 1-39. <https://doi.org/10.1146/annurev.ps.33.020182.000245>.

- Tarde, G. (1895). Criminalité et Santé sociale. *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, 39, 148-162.
- Tarde, G. (1898). Les lois sociales. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 6(1), 14-37.
- Tarde, G. (2000). Le type criminel. *Revue d'Histoire des Sciences humaines*, 3(2), 89-116. <https://doi.org/10.3917/rhsh.003.0089>.
- UNESCO, Libreville. (2009). *Actes du Colloque sous régionales Causes et moyens de prévention des crimes rituels et des conflits en Afrique Centrale, suivis des Actes de l'Atelier sous-régional de formation : Mécanismes traditionnels de prévention des conflits en Afrique Centrale-UNESCO*, Bibliothèque Numérique. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000186864>
- Zinzina, S., & Kouassi, L. (2021). Analyse psychologique du cyber criminel et méthodes communicationnelles dans la lutte contre la cybercriminalité. *Le Caïlcédrat*, 12, 79.

2025 ZINZINA., Licensee *Bamako Institute for Research and Development Studies Press*. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Créative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)

#### **Note de l'éditeur**

Bamako Institute for Research and Development Studies Press reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les publications des cartes/maps et affiliations institutionnelles.